

Centre Notre-Dame de la Rouge

CODE D'ÉTHIQUE DES CAMPEURS

Le code de vie a pour objectif d'offrir à tous un milieu de vie sain, sécuritaire et sans violence. Voici les lignes de conduite que les campeurs et campeuses s'engagent à respecter.

Relations interpersonnelles :

- Faire preuve de respect envers les autres (campeurs et membres du personnel) par des attitudes, des gestes et des paroles appropriés.
- Régler les conflits par la communication. Au besoin, demander l'aide d'un moniteur.
- Aucune forme d'intimidation, de violence, de sexisme ou de racisme ne se sera tolérée.

Code vestimentaire

- Porter un habillement décent, adapté aux exigences des activités prévues et de la température.
- Aucun logo ou message à caractères violents, sexuels ou discriminatoires.

Sécurité

- Adopter un comportement sécuritaire en tout temps.

Matériel et équipements

- Prendre soin de la belle nature qui nous entoure.
- Prendre soin du matériel mis à disposition.
- Laisser les objets de valeur, cellulaire, tablette et autres articles technologiques à la maison.

Tabac ou vapoteuses

- Fumer ou vapoter ne sont permis qu'aux conditions suivantes :
 1. Avoir une autorisation parentale signée
 2. Fumer ou vapoter uniquement aux lieux et aux temps précisés par le chef de camp
 3. Ne pas partager de cigarettes ou de vapoteuses à un campeur non-autorisé
 4. Un manquement à ces règles pourrait entraîner un renvoi

**Au début du camp, ces règlements sont présentés clairement aux campeurs. Les membres du personnel sont responsables de l'application de ces règlements.*

SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT AU CODE DE VIE

1. Premier avertissement verbal
2. Retrait temporaire des activités si nécessaire
3. Avertissement écrit, rencontre avec le chef de camp et avis aux parents
4. Renvoi du campeur pour le reste du séjour

**Selon la gravité du manquement, l'échelle des sanctions peut être révisée.*

